

FOHM VOIR

Le bulletin d'information et de liaison de la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal

Édito :

Au revoir de la Présidente

Chers membres,

C'est avec émotion que je vous annonce mon départ de cette belle aventure qu'a été la présidence de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal.

Je quitte pour réaliser un rêve que je chéris depuis plusieurs années, soit celui de vivre dans l'Estrie.

Je me considère privilégiée d'avoir œuvré en compagnie de la directrice générale, Mme Claudine Laurin, une femme inspirante, visionnaire et énergique. De plus, je ne saurais passer sous silence l'extraordinaire dévouement du conseil d'administration, toujours enthousiaste et disponible. Dans le même ordre d'idées, je désire souligner l'excellent travail du personnel, qui a contribué à l'amélioration remarquable des services depuis quelques années.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer tous les membres du conseil d'administration du Réseau québécois des OSBL d'habitation

(RQOH) où j'ai eu l'honneur de vous représenter. Je tiens à remercier son directeur général, Monsieur François Vermette et son équipe pour leur collaboration.

En rédigeant ce billet, je tenais par-dessus tout à témoigner ma grande reconnaissance à la FOHM, un organisme énergique où j'ai pu collaborer à faire avancer divers dossiers majeurs, dont le financement du soutien communautaire, l'aide à l'itinérance et le projet de fonds d'immobilisation.

La FOHM est en pleine croissance et vouée à un bel avenir. Pour toutes ces raisons, je suis très fière d'y avoir contribué.

En terminant, de nouveaux défis se présentent et je suis convaincue que vous tous, chers membres de la FOHM, saurez les relever avec brio.

Merci et au revoir,

Monique Lacroix
Présidente de la FOHM

Soutien communautaire :

Campagne de fax et de téléphone : mission accomplie !

La FOHM et le RAPSIM ont tenu, du 14 au 16 janvier 2009, une action visant à demander la bonification de l'enveloppe dédiée au financement du soutien communautaire.

Sous forme de campagne de fax et de téléphone, les groupes ont contacté les

ministres Yves Bolduc (santé), Lise Thériault (ministre déléguée aux services sociaux) et Nathalie Normandeau (Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire).

Cette action a été un franc succès avec plus de 110

appuis au total, dont 65 juste pour Montréal.

Cette campagne de fax s'est tenue une semaine avant le colloque « *Loger à la bonne enseigne* » où la FOHM et le RAPSIM ont remis les lettres d'appuis à Mme Rachel Ruest, du Ministère de la santé et des services sociaux



Itinérance :

IPLI renouvelé pour 5 ans

Le gouvernement fédéral s'était engagé en septembre 2008 à reconduire l'IPLI pour 5 ans. IPLI 2007-2009 a été prolongé de façon administrative, c'est-à-dire que les groupes financés par cette enveloppe ont encore une année devant eux pour réaliser leur projet.

Ce programme conserve son caractère généraliste et se voit prolongé de 5 ans mais le gouvernement fédéral se réserve la possibilité de revoir les paramètres du programme dans 2 ans.

NB = La date limite pour les nouvelles demandes SPLI était le vendredi 6 mars dernier.

Bulletin
trimestriel

Hiver 2009

Numéro
XXXIV

Au revoir de la
Présidente

1

Campagne de
fax et de télé-
phone : mission
accomplie !

1

IPLI renouvelé
pour 5 ans

1

Retour sur le
colloque du 22
janvier

2

Les recomman-
dations des
groupes

2

Assemblée
extraordinaire et
AGA de la Fédé

3

Le PSI, ce
cauchemar qui
n'en finit pas...
Mais une lueur
d'espoir....

3

Une recherche
avec de nom-
breux problèmes
éthiques

4

H^o : HISTOIRE[s]
DE VIE[s] : Un
projet de soutien
communautaire
innovateur

5

Présentation du
prix Brique 2009

6

Bulletin de mise
en nomination

6

Loger à la bonne enseigne :

Retour sur le colloque du 22 janvier

Le 22 janvier dernier s'est tenu le colloque régional « *Loger à la bonne enseigne* ». Avec plus de 180 participantEs provenant du milieu de l'habitation communautaire et du milieu de la Santé et des Services sociaux de Montréal, cette rencontre fut un succès.

La journée a commencé avec une présentation de M. Paul Morin, sociologue et professeur agrégé au Département de service social de l'Université de Sherbrooke. M. Morin nous a démontré comment l'habitation pouvait être un vecteur de lien social tout comme un trappe sociale. Pour lui, l'*habiter* repose sur 2 axes : la signification du chez soi et la sécurité ontologique, qui consiste en un sentiment de sécurité.

Cette conférence fut suivie de celle de M. Michel Mongeon, Directeur adjoint à la Direction de Santé publique, qui nous a décrit de façon amusante et vulgarisée les pièges à considérer et les conditions requises en terminant sur une question : *faut-il croire aux perspectives du gouvernement ?*

Le portrait du logement social et communautaire fait

par Mme Monique Lacroix, présidente de la FOHM et M. André Noël, directeur général de la FECHIMM, a clairement démontré que les enjeux des deux milieux étaient assez similaires : vieillissement de la population, accès à des services de santé et préservation du « *logement d'abord* » et non le transformer en hébergement de la santé.

Après le dîner, M. Robert Ouellet, adjoint à la direction des services aux personnes en perte

d'autonomie au CSSS du Sud-Ouest-Verdun et Mme Lorraine Gagné, directrice de la maison des aînés Hochelaga-Maisonneuve, ont tous deux présenté les enjeux santé et logement pour les personnes âgées. Dans ce milieu, le principal enjeu réside dans l'urgence de mettre en place des ressources intermédiaires et d'augmenter également les services de maintien à domicile.

Enfin, les enjeux santé et logement pour les personnes seules ont été présentés par M. Herman Alexandre, directeur adjoint des Services de

réadaptation et d'hébergement dans la communauté à l'Hôpital Louis-H. Lafontaine et Mme Isabelle Leduc, directrice de Chambreclerc. Les enjeux qui sont ressortis sont le manque de soutien au sortir de l'institution et l'inexistence de services de crises et de suivis.



Les groupes présents ont trouvé le contenu pertinent et bien présenté et 98% d'entre eux pensent qu'un événement de ce type est à refaire!

Pour terminer, Mme Louise Massicotte, Directrice générale adjointe à l'Agence de la santé et de services sociaux de Montréal, affirmait que l'Agence s'engageait à mettre sur pied au printemps une table sur le suivi de l'implantation du cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social.

Vous trouverez toutes les présentations des panélistes sur notre site Internet : www.fohm.org

Loger à la bonne enseigne :

Les recommandations des groupes

Nous avons demandé aux participantEs de sortir quelques recommandations à l'issue des ateliers du colloque. Voici les principales recommandations avancées par les groupes présents :



- *Que le gouvernement développe de nouvelles unités de logement social et se dote d'une politique de financement solide;*
- *Que la FOHM formule une demande auprès de l'Agence de santé et des services sociaux pour que tous les CSSS de Montréal revendiquent la gestion de l'enveloppe « soutien communautaire » comme une action concernant les déterminants de la santé, donc d'un programme qui pourrait relever de la Santé Publique;*
- *Que les CSSS nomment une personne-pivot afin de soutenir les groupes en habitation dans leur démarches pour relocaliser une personne si cette dernière ne peut se voir offrir les services de santé que nécessite son état;*
- *Que des services de crises et d'équipes mobiles soient mis en place et que la première ligne en santé mentale soit disponible pour l'ensemble du territoire;*
- *Que les unités de logements soient véritablement consacrées à du logement permanent et que le développement prenne en compte un ratio de 70% permanent versus 30% temporaire pour les projets en volet 3. Les unités transitoires sont des unités en lien avec un plan d'intervention, même si il y a bail, et sont d'une durée limitée.*

Vie fédérative :

Assemblée extraordinaire et AGA de la Fédé

Cette année, la FOHM tiendra une assemblée générale extraordinaire puis une assemblée générale annuelle. Rendez-vous le :

Mardi 21 avril 2009 à 9h30 à la salle 100 du Centre St-Pierre (1212 Panet - métro Beaudry)

Nous commencerons la journée avec la présentation du Fonds Québécois d'Habitation Communautaire par Mme Andrée Richard, coordinatrice.

Par la suite, nous tiendrons une assemblée générale extraordinaire qui portera sur la charte de la FOHM. Par la suite, nous passerons en

assemblée générale annuelle où nous vous présenterons nos nouveaux règlements généraux. Ces derniers vous seront envoyés avec les convocations dans les semaines à venir. En après-midi, pendant que la permanence est en AGA, les locataires seront invitéEs à participer à des ateliers.

N'oubliez pas les prix Brique !!

Ils seront remis pendant le 4 à 7. Nous attendons en nombre vos mises en candidature : vous trouverez la présentation des prix Brique ainsi qu'un bulletin de nomination à la fin de ce bulletin.

Certification pour résidences personnes âgées :

Le PSI, ce cauchemar qui n'en finit pas... Mais une lueur d'espoir....

Le 14 février 2009 était la date buttoir pour finir toutes les démarches afin de recevoir le certificat de conformité pour les résidences pour personnes âgées (certification). Soyez rassuréEs : très peu d'OBNL dédiés aux personnes âgées ont complété le processus à ce jour.

En effet, l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal nous a informé que seules soixante-cinq (65) résidences ont leur PSI homologué par le service Incendie de leur territoire. Nous tenons à souligner que, dans ce chiffre, quatre (4) appartiennent à l'OMHM. Un seul est un OBNL d'habitation communautaire. De plus, sur le total, soixante (60) sont des résidences privées où l'on retrouve des services d'assistance personnelle. À notre connaissance, l'OMHM a embauché du personnel dans ses unités logement abordable afin d'assurer leur sécurité...

Cette certification ne s'est pas réellement ajustée à la réalité des OBNL d'habitation : Les relations entre les services d'incendie et les OBNL d'habitation sont très différentes d'un arrondissement à l'autre. De plus, le service de sécurité incendie ne fait pas la différence entre un OBNL et une résidence privée.

Les PSI validés avant 2007 ne sont plus considérés comme acceptable : Les groupes se voient donc dans l'obligation de refaire le processus ou, au moins de le mettre à jour en respect des nouvelles exigences de la certification.

Certains groupes ont quelques difficultés à gérer le déplacement sécuritaire des personnes en chaise roulante et habitant sur les étages : Le groupe a la possibilité de relocaliser cette personne dans un logement du RDC pour assurer son évacuation sécuritaire en cas d'incendie.

Plusieurs OBNL ne veulent pas embaucher du personnel 24/7 et ne peuvent pas évincer les

locataires sous prétexte de leur incapacité de déplacement : Les OBNL n'ont pas pour responsabilité de surveiller leurs locataires 24/7 : ce n'est pas dans les valeurs de l'habitation communautaire. Il ne faut pas perdre de vue que les résidences qui offrent des services d'assistance personnelle ont du personnel 24/7. Pour les autres (qui n'offrent pas ce type de services) une issue possible serait de désigner certains

locataires (3 ou 4) qui auront accès à des « clés masters ». Ainsi, en cas d'incendie, les pompiers auront accès à une clef passe-partout ouvrant toutes les portes.

Les marchettes deviennent aussi un sujet d'inquiétude. On se demande comment gérer l'évacuation horizontale vers les cages d'escaliers :

Imaginons qu'un OBNL a 10 locataires par étage et au 3^e étage, il y a 2 locataires en chaises roulantes et 3 en marchettes. Le déplacement de ces locataires dans la cage d'escaliers risque de bloquer le passage à ceux et celles qui habitent au même étage et au-dessus. Il faut s'assurer que le passage soit possible en tout temps. Une piste de solution serait de désigner des personnes qui pourrait venir en aide à une personne en chaise roulante.

L'Agence doit venir en aide à des groupes pour relocaliser unE locataire si cela engendre des difficultés pour obtenir le PSI : Nous avons appris dans un document du Service d'incendie que « *si aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée [pour évacuer certaines personnes de façon sécuritaire] le représentant [du service incendie] devra le consigner par écrit pour l'exploitant et faire suivre une copie à l'ASSS de la région* ». Ainsi, l'Agence aura pour responsabilité de veiller à la relocalisation du locataire dont le groupe ne peut assurer la sécurité.

Enfin, demandez des recommandations écrites du service d'incendie : vous aurez des preuves des demandes faite par le représentant du SIM.

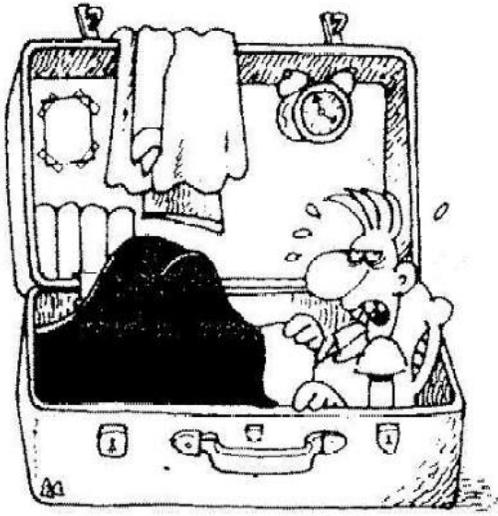
Le PSI en 3 étapes

1. Répondre aux exigences du Plan de Sécurité Incendie;
2. Faire inspecter son bâtiment par le Service d'incendie de Montréal;
3. Tenir un exercice de feu pour tester son PSI.

Position politique :

Une recherche avec de nombreux problèmes éthiques

Le gouvernement fédéral, via l'Agence Fédérale de santé mentale, a déployé un projet de recherche et de démonstration concernant l'itinérance et la santé mentale au Canada. Pour ce faire, cinq grandes villes canadiennes, dont Montréal, ont été choisies. Un budget de 22 millions a été attribué pour Montréal uniquement et le projet de recherche est présenté par le CSSS Jeanne-Mance et l'Institut Douglas. Pour ce projet, on devra rejoindre 500 personnes vivant en situation d'itinérance et ayant des problèmes majeurs ou des besoins modérés en santé mentale. La personne aura comme unique obligation d'accepter une visite par semaine. Les groupes seront divisés de la façon suivante :



Cette recherche ne va assurer le logement des personnes que pendant deux années :
Qu'arrivera-t-il après ??

200 itinérant-e-s avec besoins majeurs en santé mentale :

- 100 se retrouveront principalement en logement privé avec supplément au loyer pris à même le budget de la recherche avec suivi intensif institutionnel (CSSS Jeanne-Mance)
- 100 autres, avec le même profil, et à qui nous ne dispenseront aucun service spécifique ni même de logement.

300 itinérant-e-s avec besoins modérés en santé mentale :

- 100, principalement en logement privé avec un suivi dont l'assignation institutionnelle ou communautaire se fait au hasard. La subvention au loyer est prise à même le budget recherche;
- 100, en logements sociaux avec un suivi communautaire dont l'assignation communautaire ou institutionnelle se fait au hasard.
- 100 autres itinérant-e-s ne recevrons aucun service spécifique ou logement.

On comprend donc qu'à partir d'un programme *streets to homes* et *Pathway to housing*, certains objectifs visent à comparer le logement social au logement en marché privé. La FOHM a émis plusieurs réserves vis-à-vis de cette recherche. Retrouvez la position intégrale sur notre site www.fohm.org dans la section « *communications/mémoires et positions politiques* ».

Un premier problème éthique : les personnes sont-elles strictement des objets de recherche ?

Lorsque nous référons aux 200 itinérants ayant des besoins modérés ou majeurs à qui aucun service ni logement ne sera offert, ils participeront uniquement aux entrevues. Ces deux groupes serviront à comparer l'évolution des personnes et démontrer l'efficacité des approches, et ce, nonobstant qu'ils n'aient accès à aucun logement. Il y a fort à parier

que nous pouvons déjà déterminer les gagnants. Nous allons, au hasard, déterminer qui aura droit à un logement et qui n'y aura pas droit. De plus, les chanceux et chanceuses qui auront « gagné » un droit au logement n'y habiteront que pour la durée du projet, grâce à un supplément au loyer, pris à même le budget de 22 millions.

La Ville ne s'est pas engagée à assurer la pérennité du projet donc à assumer ces 200 suppléments au loyer. Ces personnes auront-elles à résilier leur bail à la fin du projet ? Solliciter la participation des personnes qui déjà vivent une désaffiliation du réseau et ne pas garantir la pérennité du logement n'est-il pas risqué ? Il y a là, pour nous, un grave problème éthique qui réside, entre autre, dans la

relation que nous avons avec les personnes : sont-elles des objets de recherche ?

Un deuxième problème éthique : Une recherche qui favorise une fracture sociale et une société de privilèges...

Il nous faut garder en tête que le Québec est la seule province à avoir maintenu un programme de logement social avec AccèsLogis Québec et a avoir développé autre chose que du logement abordable. Ce programme a le mérite de ne pas créer de ghettos en s'appuyant sur la mixité sociale - seuls 50% des logements sont subventionnés. Il s'agit là d'un choix de société qui, depuis son instauration, a répondu aux nombreuses critiques de ghettoïsation adressées au logement social et communautaire.

L'injection de subventions dans le logement communautaire versus l'allocation de suppléments aux loyers dans le marché privé favorise le développement d'un patrimoine collectif et non l'enrichissement de propriétaires. Par l'orientation que prend la recherche en mettant à l'avant-scène le logement privé, nous jouons des aspirations individuelles contrairement à un projet social. Faudra-t-il comprendre qu'il y aura une formule de logement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale et une formule de logements pour les autres ?

Le logement d'abord existe depuis longtemps ici et nous aurions avantage à poursuivre l'innovation en créant des ponts entre la santé et l'habitation. L'orientation de cette recherche renforce encore une fois l'approche silo si souvent décriée, soit l'habitation avec l'habitation et la santé avec la santé. Nous ne voyons aucune reconnaissance de ce que les groupes d'habitation ont mis de l'avant depuis de nombreuses années :

Encore une fois, la santé prend toute la place...

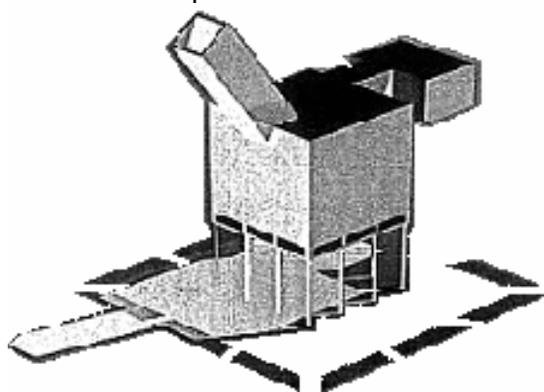
H⁰ : HISTOIRE[s] DE VIE[s] :**H³ : HISTOIRE[s] DE VIE[s] : Un projet de soutien communautaire innovateur**

Les récits de vie, pris par petits bouts, occupent souvent des soupers entre amis, des repas d'affaires ou d'autres réunions familiales. Jusque dans l'autobus où une dame du siège d'à côté évoque ses déboires à qui veut les entendre...

Ces tranches de vie répondent à deux besoins très importants pour l'individu :

Déposer son expérience, c'est-à-dire la sortir de soi, lui donner corps en quelque sorte et, finalement, s'en débarrasser. Ainsi matérialisée, l'expérience n'appartient plus seulement à son auteur mais aussi aux interlocuteurs. Et cela lui permet de passer à autre chose.

Être entendu confère beaucoup d'importance à celui qui raconte. Au cours de son récit, il reçoit un feedback et se rajuste à son auditoire. Il se trouve alors grandi de cet échange, se sent respecté. Il sait qu'il appartient au groupe : Il existe dans un milieu qui le reconnaît, il n'est donc pas seul.



Prendre le temps d'effectuer un simple retour sur soi, sur son passé, sur tout ce qui constitue l'ici et le maintenant de la personne permet à l'individu de se poser comme un agent doté du pouvoir d'agir sur lui-même comme sur son entourage.

Un pas de recul, deux pas en avant car, comme disait Paul Ricœur : « *toute l'histoire de la souffrance réclame vengeance et demande le récit* ». Un récit-action en quelque sorte, dont on se galvanise, dont on recueille le meilleur pour faire un concentré d'histoire. Pour qu'on la mette en partage, qu'on saisisse l'occasion de prendre de la distance sur sa vie parce que dans ce cas là, il y a un *Je*

qui s'observe, qui explique... Le récit des événements alterne avec l'analyse de son propre vécu. Un décalage apparaît entre les deux moments : celui des événements et celui de les évoquer.

H¹ = Track Story : Raconter son histoire sans le *tralala* de la démarche d'intervention. Le long d'une flèche du temps, on remplira les blancs, on fera ressortir les moments forts pour ensuite l'habiter et de répondre à la question du logement en terme de citoyenneté, d'appartenance à un milieu.

H² = Trajet Documentaire : En partenariat avec les Productions Vent d'Est, réaliser un film documentaire s'appuyant sur l'*habiter*, justement illustré par l'exemple de ce vécu des locataires. Par conséquent, il y a initiation au processus de scénarisation d'un film où le participant est tantôt créateur, chercheur, technicien...

Il sera ensuite invité à travailler en équipe avec la monteuse pour réaliser l'étape finale et décisive du montage. La grande variété des rôles et fonctions nécessaires à la bonne marche du projet est un gage de réussite d'intégration des participants car chacun y trouvera matière à se sentir utile, développer son potentiel, ou faire entendre sa voix.

H³ = Atelier Diffusion : Ensuite, nous retournerons dans les maisons, les OSBL-H d'abord, puis les partenaires, les GRT, les étudiants, etc. pour animer rencontres et discussions portant sur la démarche tant de création que d'expression laissée par le projet. Après quoi, un groupe d'une dizaine de personnes ira présenter le tout en France, à Lyon, ville jumelée à Montréal et dont les



accointances culturelles et économiques favorisent le rapprochement et ainsi rencontrer d'autres locataires qui connaissent d'autres contextes. Dès lors, aller en France constitue un point d'orgue au projet autour duquel, tous les efforts convergent.

Comment ça marche ?

Deux rencontres hebdomadaires : Les Lundis pour *Trajet Documentaire* et les Mercredis pour *Track Story*. Le choix de participer aux deux, à l'un, à l'autre. Le choix de s'investir hebdomadairement ou à l'occasion. Tout est permis, tout s'exprime dans ce dedans qu'est le projet, ce contenant aux limites encore imprécises comme tout bon « *work in progress* » qui se respecte.

Renseignements :

Nicole Chaput :
514-947-8524
Jean-Philippe Tremblay :
514-526-5606
Stéphane Petit :
514-596-1380

Parole aux locataires

*Invite-moi pour le thé, ce serait charmant
Ça m'importe peu si les voisins sont bruyants
Très bientôt le printemps et les oies reviendront
Moi qui parlais de partir, nous les attendrons*

Danielle

*C'est quoi l'abite ? Elle aime le H ? Les voisins... et les voisins ? J'aspire quoi ?
du hash ? Mais quelle sorte de chose ? Des choses que j'aimerais ? Mais où ? Où je n'aimerais pas ? Comment savoir si j'aimerais le hash qu'elle aime ? Et le voisinage qui aspire à un espace créatif, est-ce possible ? Ah oui, le temps faut il être patient ?
Tirer ma ligne... De vie ?
Ah oui !*

Paul

Prix Brique 2009 :**Présentation du prix Brique 2009**

Comme chaque année, la FOHM met en nomination des organismes institutionnels, communautaires ou des personnes publiques dont les actions ou projets ont le plus ou le moins contribué à l'avancement ou à la promotion du secteur de l'habitation communautaire. Votre vote est essentiel afin que ce prix représente adéquatement l'avis du milieu de l'habitation communautaire et de ses divers acteurs.

Les prix Brique seront remis lors d'un 4 à 7 concluant notre assemblée générale annuelle. Cet événement aura lieu le mardi 21 avril 2009 au Centre St-Pierre, salle 100 - 1212 Panet, métro Beaudry.

Que sont les prix Brique ?

La Brique d'Or est attribuée à l'organisme ou la personne publique qui a le plus contribué à l'avancement ou la promotion du secteur de l'habitation communautaire

La Brique de Béton est attribuée à l'organisme ou la personne public, qui par ses réalisations ou ses agirs, a été nuisible ou non respectueux pour le développement ou la promotion du secteur de l'habitation communautaire.

Qui compose le jury ?

Un (1) membre du conseil d'administration de la FOHM et deux (2) personnes extérieures à la Fédération cooptées par le CA de la FOHM.

Qui peut être nommé aux prix Brique ?

- Un organisme institutionnel (municipalité, conseil d'arrondissement, etc.)
- Un organisme communautaire (OSBL, organismes socio-économiques, etc.)
- Une personne publique (politicien, journaliste, responsable d'une association ou d'une table de concertation, etc.)
- Un promoteur privé

Comment participer ?

En remplissant le bulletin ci-dessous et en retournant vos mises en nominations par fax ou par courriel avant le **Mardi 14 avril 2009**

Prix Brique 2009 :**Bulletin de mise en nomination****Nomination(s) pour la Brique d'or**

Justification :

Nomination(s) pour la Brique de Béton

Justification :

Mise en nomination par :

Merci de bien vouloir nous faxer ce bulletin ou transmettre vos suggestions par courriel avant le Mardi 14 avril 2008. Nous comptons sur votre participation massive !

M. Toufik Nid Bouhou
Agent de communications & de liaison
Télécopie : (514) 527-7388
Courriel : tnid.fohm@videotron.ca

Le numéro de printemps du FOHM'VOIR paraîtra en :
juin 2009